

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : Mme Aline LANGLÈS et MM. Jean-Pierre DUBREUIL, Emmanuel HANON, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : TRAVAUX DE FAUCHAGE MECANIQUE DES VOIES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ – AVENANTS 1 AU LOT N°2**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée 27 février 2018 pour une remise des offres le 28 mars 2018.

L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 avec les organismes suivants :

Pour le lot 1 : Communauté de communes de Lacq-Orthez, Communes d'Argagnon, Arthez-de-Béarn, Artix, Baigts-de-Béarn, Balansun, Biron, Bonnut, Casteide-Cami, Castétis, Cescau, Laa-Mondrans, Labastide-Cézéracq, Lanneplaa, Orthez, Ozenx-Montestrucq, Ramous, Saint-Boès, Sarpourenx, Urdès, Vielleségure.

Pour le lot 2 : Communauté de communes de Lacq-Orthez.

Les prestations sont réparties en 2 lots divisés en secteurs désignés ci-dessous.

Lots	Désignation	Type d'attribution	Nombre de titulaires	Montant minimum HT	Montant maximum HT
1	Fauchage des voies communales, des chemins ruraux et des terrains communaux 3 secteurs : ouest – nord - sud	Multi attribution	3	300 000 €	800 000 €
2	Fauchage des chemins du plan local de randonnées 2 secteurs : nord - sud	Multi attribution	2	50 000 €	250 000 €

L'accord-cadre est conclu pour une durée de deux ans, reconductible une fois pour une période de deux ans.

Le lot n° 2 a été attribué le 25 avril 2018 comme suit :

Lot	Désignation	Classement	Titulaires	Montant estimatif HT
2	Fauchage des chemins du plan local de randonnées 2 secteurs : nord - sud	1 ^{er}	Sarl HAURAT-CAUHAPE	22 950 €
		2 ^{ème}	LAGIERE Jean-François	22 140 €

Avenants n°1 au lot 2 :

Les avenants n°1 ont pour objet de modifier le passage des travaux de fauchage ainsi que les prix des bordereaux de prix unitaires à savoir : 3 passes : printemps, été et automne au lieu des 2 passes : une simple au printemps et complète à l'automne.

Les montants minimum et maximum des accords-cadres restent inchangés.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les avenants n° 1 aux accords-cadres.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 02/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019